



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-084

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2020

Sommaire

DDT 79

79-2020-07-15-001 - Décision portant intérim du chef du service Prospective,
Planification, Habitat pour la période du 22 juillet 2020 au 11 août 2020 (1 page)

Page 3

DDT 79

79-2020-07-15-001

Décision portant intérim du chef du service Prospective,
Planification, Habitat pour la période du 22 juillet 2020 au
11 août 2020



Direction Départementale des Territoires
Direction

Affaire suivie par : Christelle Charles
secrétariat de direction
Tél. : 05.49.06.88.01
Adresse mail : ddt-directeur@deux-sevres.gouv.fr

Décision portant intérim du chef du Service Prospective, Planification, Habitat

Le Directeur départemental des territoires

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du préfet des deux-sèvres en date du 1^{er} juillet 2020, portant délégation de signature générale à Monsieur Thierry Chatelain, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature générale en date du 6 juillet 2020 ;

Vu l'absence de Monsieur Gilles Dumartin, pendant la période du 22 juillet 2020 au 11 août 2020 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Madame Maryse Frostin, cheffe du service transition écologique, réglementation, sécurité, assurera l'intérim du chef du Service Prospective, Planification, Habitat (SPPH), pendant la période du 22 juillet au 31 juillet 2020, et Madame Valérie Rougeau-Strauss, responsable de la mission cohésion des territoires, assurera l'intérim du chef du Service Prospective, Planification, Habitat (SPPH), pendant la période du 3 août 2020 au 11 août 2020, et disposeront à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le directeur départemental des territoires à ce chef de service.

Article 2 Exécution :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, **15 JUL. 2020**
Le Directeur départemental,

Thierry CHATELAIN

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation